

Renseignements sur les Alcooliques anonymes

À l'intention de toute nouvelle personne chez les AA À l'intention de quiconque dirige quelqu'un chez les AA

Ces informations s'adressent tant aux personnes qui ont un problème d'alcool qu'à celles qui connaissent des gens ayant peut-être un tel problème. La plupart de ces renseignements sont présentés avec plus de détails dans les publications d'AA World Services, Inc. Ce document vous renseigne sur ce que l'on peut attendre des Alcooliques anonymes en décrivant ce que sont les AA, ce que font les AA et ce qu'ils ne font *pas*.

Ce que sont les AA

Les Alcooliques anonymes sont une association internationale de personnes ayant déjà eu un problème d'alcool. Une association non professionnelle, autosuffisante, multiraciale, apolitique, présente presque partout. Il n'y a aucune condition d'âge ou d'instruction. Quiconque veut régler son problème d'alcool peut en devenir membre.

L'unicité de but et les problèmes autres que l'alcool

Certains professionnels définissent l'alcoolisme et la toxicomanie comme des « abus de substance » ou des « dépendances chimiques ». Ainsi, des non-alcooliques sont parfois dirigés vers les AA, et encouragés à assister à des réunions des AA. Les non-alcooliques peuvent assister aux réunions ouvertes des AA en tant qu'observateurs, mais seuls ceux ayant un problème de boisson peuvent se rendre aux réunions fermées des AA.

Ce que *fait* le Mouvement des AA

1. Les membres des AA partagent leur expérience avec toutes les personnes ayant besoin d'aide concernant leur problème d'alcool ; ils accueillent ou « parrainent » personnellement l'alcoolique arrivant chez les AA, peu importe d'où il vient.
2. Le programme des AA, exposé dans nos Douze Étapes, offre à l'alcoolique un moyen de mener une vie satisfaisante sans alcool.
3. Ce programme est étudié aux réunions des groupes des AA :
 - a. Réunions ouvertes avec conférencier — ouvertes aux alcooliques et aux non-alcooliques. (L'assistance à une réunion des AA ouverte est la meilleure manière d'apprendre ce que sont les AA, ce qu'ils font et ce qu'ils ne font pas.) Dans les réunions avec conférencier, des membres des AA racontent leur vécu, décrivent leurs expériences avec l'alcool, leur rencontre avec les AA et les changements survenus dans leur vie grâce aux Alcooliques anonymes.
 - b. Réunions ouvertes avec discussion — un membre parle brièvement de son expérience avec l'alcool, puis dirige la discussion vers le rétablissement chez les AA ou vers tout problème relié à l'alcool suggéré par quelqu'un. (*Les réunions fermées sont réservées aux membres des AA ou à toute personne qui pourrait avoir un problème.*)
 - c. Réunions fermées avec discussion — se passent exactement comme les réunions ouvertes avec discussion, mais sont réservées aux alcooliques ou aux membres potentiels.
 - d. Réunions sur les Étapes (habituellement fermées) — étude de l'une ou l'autre des Douze Étapes.
 - e. Les membres des AA amènent aussi des réunions dans les centres correctionnels et de traitement.
 - f. On peut inviter des membres des AA à animer des réunions d'information sur les AA dans le cadre de programmes tels qu'A.S.A.P. (Alcohol Safety Action Project) ou DWI (Conduite en état d'ébriété). Ces réunions d'information sur les AA ne sont pas des réunions régulières de groupes des AA.

Ce que *ne fait pas* le Mouvement des AA

1. Ne fournit pas la motivation de départ pour que les alcooliques se rétablissent.
2. Ne sollicite pas les membres.
3. N'entreprend ni ne parraine de recherche.
4. Ne tient pas de registre de membres ou de dossiers de cas personnels.
5. Ne prend pas part aux « conseils » d'organismes sociaux. (Mais des membres, groupes ou bureaux de service des AA peuvent collaborer avec eux.)
6. N'exerce ni surveillance ni contrôle sur ses membres.
7. Ne fait ni diagnostic ni pronostic médical ou psychologique.
8. Ne procure ni services de désintoxication ou de soins infirmiers, ni hospitalisation, ni médicaments, ni traitements médicaux ou psychiatriques.
9. N'offre pas de services religieux, ni n'organise ou parraine de retraites.
10. N'organise pas de campagnes d'information sur l'alcool.

11. Ne procure ni hébergement, ni nourriture, ni vêtements, ni emplois, ni argent, ni aucun autre service social.
12. Ne fournit aucun service d'orientation familiale ou professionnelle.
13. N'accepte aucun argent pour ses services, ni de contributions venant de sources extérieures aux AA.
14. Ne fournit pas de lettres de référence aux commissions de libération conditionnelle, aux avocats, aux représentants des tribunaux, aux agences sociales, aux employeurs et autres.

Les membres envoyés par les tribunaux et les centres de traitement

Ces dernières années, les groupes des AA ont accueilli un flot de nouveaux membres envoyés par les tribunaux et les centres de traitement. Certains sont venus chez les AA d'eux-mêmes, d'autres ont fait l'objet d'une certaine pression. Dans notre brochure intitulée « Collaboration des membres des AA », on peut lire ceci :

Nous ne pouvons exercer de discrimination à l'égard d'aucun membre potentiel des AA, même s'il vient à nous sur ordre du tribunal, d'un employeur ou de tout autre organisme.

Bien que la force de notre Mouvement repose sur l'adhésion volontaire des membres des AA, plusieurs d'entre nous ont d'abord assisté à des réunions parce qu'ils y étaient forcés, soit par quelqu'un d'autre ou par leur malaise intérieur. Le contact constant avec les AA nous a rendus conscients de la vraie nature de notre maladie... Ce qui préoccupe les AA, ce n'est pas de savoir qui nous a envoyé la personne. Ce qui nous intéresse, c'est la personne qui a un problème d'alcool... Nous ne pouvons pas prédire qui va se rétablir, pas plus que nous ne pouvons décider de la façon dont un autre alcoolique devrait chercher à se rétablir.

La preuve de présence aux réunions

Parfois, le référant demande la preuve de présence aux réunions des AA.

Les groupes coopèrent différemment. Il n'y a aucune règle définie. La nature et le degré d'engagement dans cette procédure sont laissés à la discrétion de chaque groupe.

Certains groupes, avec le consentement du futur membre, demandent à un membre des AA de confirmer la présence sur un feuillet fourni par le référant. La personne référée doit s'assurer du retour de la preuve de présence.

Cette preuve de présence aux réunions ne fait pas partie de la procédure des AA. Chaque groupe est autonome et a le droit de choisir s'il signe ou non des fiches de tribunaux. Dans certaines régions, les personnes qui assistent à une réunion se rapportent elles-mêmes, à la demande de l'organisme qui les envoie, évitant ainsi de briser l'anonymat des membres des AA.

Publications

Les publications des AA approuvées par la Conférence sont disponibles en français, en anglais et en espagnol. Pour recevoir des exemplaires additionnels de ce document ou notre catalogue des publications, veuillez écrire ou téléphoner au Bureau des Services généraux.

AA Grapevine, une revue internationale mensuelle, aussi appelée « notre réunion par écrit », publie des articles intéressants sur le rétablissement de l'alcoolisme venant surtout de la plume de membres des AA. C'est une introduction utile et un lien constant vers la diversité du Mouvement des AA, et une mine d'expérience de rétablissement. La revue en langue espagnole La Viña est publiée tous les deux mois.

Pour des informations sur le Grapevine ou pour un abonnement au Grapevine ou à La Viña : (212) 870-3404 ; fax (212) 870-3301 ; site Web : www.aagrapevine.org.

Conclusion

L'objectif primordial des AA est de transmettre notre message de rétablissement à l'alcoolique qui cherche de l'aide. Presque tous les traitements contre l'alcoolisme visent à aider l'alcoolique à rester abstinent. Peu importe la route suivie, nous allons tous dans la même direction : le rétablissement de l'alcoolique. Ensemble, nous pouvons accomplir ce qu'aucun de nous ne peut faire seul. Nous pouvons être une source d'expérience personnelle et un support constant pour les alcooliques en rétablissement.

A.A. World Services, Inc., Box 459, Grand Central Station
New York, NY 10163. Tel. (212) 870-3400. www.aa.org